





RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

JEUDI 30 JUILLET 2020

BUDGETS ET COMPTES DE LA COMMUNE

Vote

2 budgets

qui prévoient les dépenses et les recettes en équilibre

Chaque année, le conseil municipal

Approuve

2 comptes

qui sont les résultats des dépenses et recettes effectuées

Le Budget Primitif

indique les prévisions de recettes et de dépenses votées par le conseil pour une année en investissement et fonctionnement

(peut-être modifié tout a long de l'année par des DM (décision modificatives)

Le Budget Supplémentaire

Le budget supplémentaire intervient pour rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif

Le Compte Administratif

retrace tous les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris les restes à réaliser.

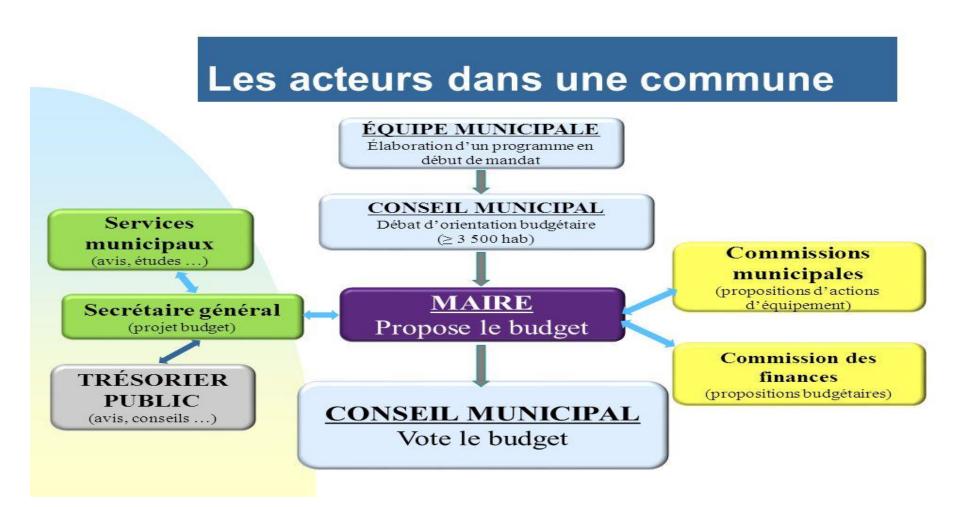
Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Le Compte de Gestion

est établi par le trésorier chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire ou le président. Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'une année. Il doit concorder avec les résultats du compte administratif.

Budget de la commune

C'est un acte prévisionnel qui autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le vote de décisions modificatives ou le budget supplémentaire.



Présentation simplifiée du budget

Recettes

Dépenses

Fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (Dotations de l'État, fiscalité, produits des services...)

Dépenses réelles de fonctionnement

(Frais de personnel, subventions versées, charges courantes...)

Epargne brute

(autofinancement)

Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute.

Investissement

Epargne brute



Remboursement d'emprunts

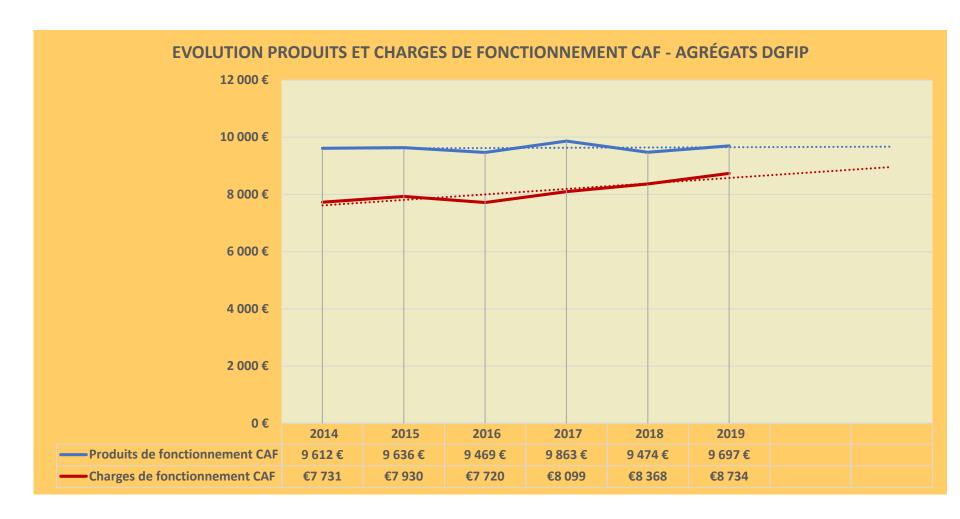
- Dotations et subventions d'investissement
- Autres recettes

Emprunts

- Equipement brut
- Subventions d'investissement versées
- Autres dépenses d'investissement

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres.

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute, complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu).



Courbe bleue : recettes 10 395 313€ Courbe rouge: Dépenses 9 790 724€

Diminution des recettes du fait de la baisse de la DGF, et l'augmentation du FPIC. Des dépenses en progression notamment de personnel avec un article 64131 en très nette augmentation (200 000 € en 1 an)

Evolution de la situation financière Section de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 701 092 €	10 443 678 €	10 395 240 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 842 731 €	9 088 680 €	9 790 724,13 €
EPARGNE BRUTE	1 858 361 €	1 354 998 €	962 564€ * 604 589,21 + 358 000 Amortiss
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	46 174 €	47 600 €	49 069 €



EVOLUTION SECTION FONCTIONNEMENT SUR LA PERIODE 2014 2019

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DONNÉES BRUTES)



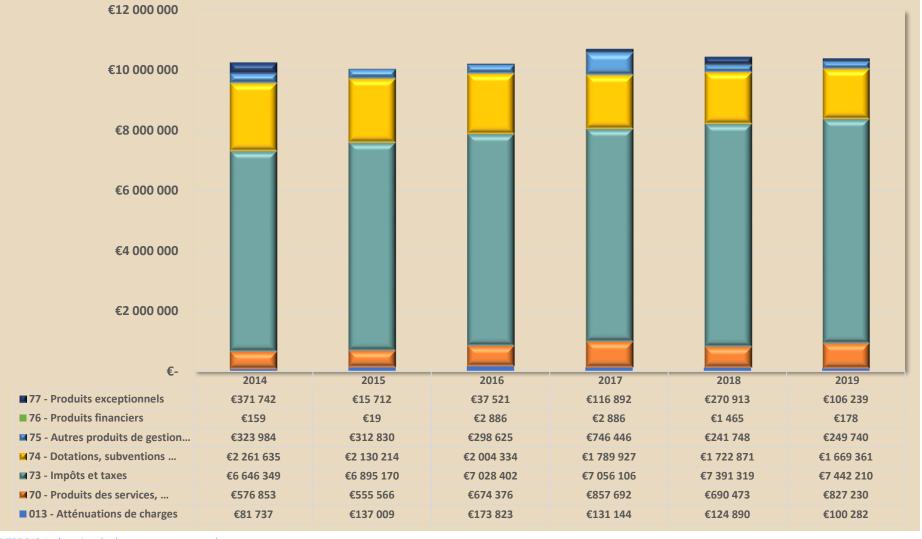
CHAPITRE 11 Charges à caractère général :Energie, fournitures, locations, photocopieurs, réparations, maintenance
CHAPITRE 014 Atténuation de produits : FPIC + taxation SRU
CHAPITRE 65 Autres charges de gestion : Indemnités élus, cotisations, service incendie, subvention aux associations, CCAS, SYMALIM
CHAPITRE 66 Dette

CHAPITRE 67 Intérêts moratoires , titres annulés

Chapitre 011 : relative stabilité sur mandat précédent avec nette augmentation entre 2016 et 2019 , 513 456 € en plus

Chapitre 012 : 866 411€ en plus sur 6 ans de mandat

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



CHAPITRE 013 Atténuation de charges : assurance remboursement CHAPITRE 70 Produits de services : Concessions, redevances, régie cantines, locations de terrain

CHAPITRE 73 Impôts et taxes: 4 impôts (TH TF TFNB et TLE)

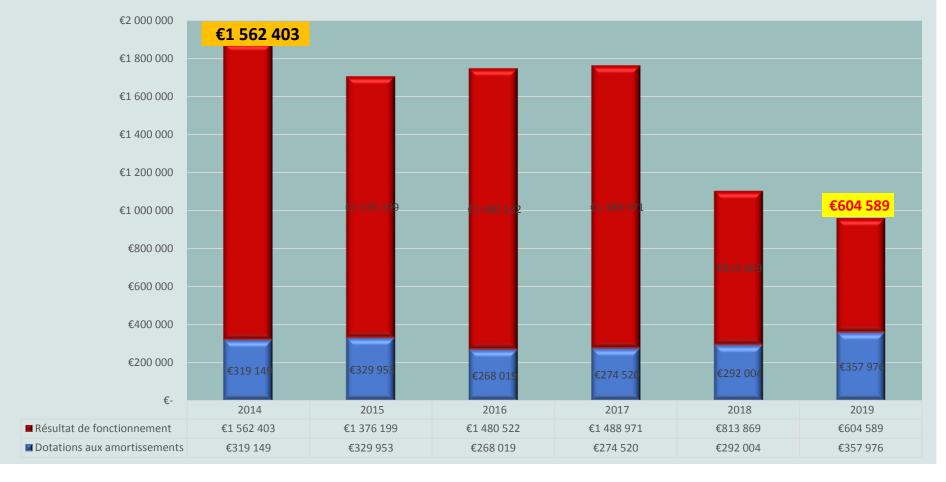
CHAPITRE 74 Dotations et participations, CAF, Dotation état, subvention du département, transport piscine

CHAPITRE 75 Autres produits de gestion : Loyer des logements, location de salle.

CHAPITRE 77 Produits exceptionnels: Remboursement de sinistres et cession produits immobilisation

- Baisse des subventions et dotations
- Relative stagnation des impôts, valorisation importante bases fiscales en 2018 et 2019 et variation taxe additionnelle des droits de mutation

AUTOFINANCEMENT BRUT - AGRÉGATS

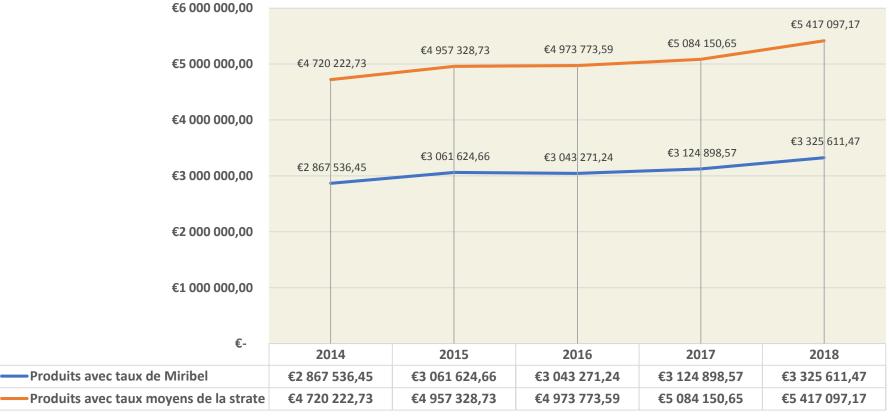


L'érosion forte de l'autofinancement du budget communal (957 814 € entre 2014 et 2019) a été accentuée à partir de 2013 par l'application du FPIC, la baisse de la DGF, la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires et l'augmentation importante des charges de personnels, sans omettre les nouvelles normes imposées par l'état*

EVOLUTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE

BASES FISCALES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe Habitation	11 555 868,00 €	12 034 491,00 €	11 755 839,00 €	12 253 061,00 €	13 579 102,00 €	13 954 282,00 €
Taxe Foncière Bâti	14 347 083,00 €	14 868 138,00 €	14 945 270,00 €	15 207 142,00 €	15 763 020,00 €	16 012 277,00 €
Taxe Foncière Non Bâti	108 514,00 €	113 180,00 €	113 630,00 €	113 603,00 €	114 302,00 €	116 544,00 €
Produits avec taux de Miribel						
Taxe Habitation	1 124 385,96 €	1 205 856,00 €	1 177 935,07 €	1 227 756,71 €	1 360 626,02 €	1 398 219,06 €
Taxe Foncière Bâti	1 697 259,92 €	1 806 478,77 €	1 815 850,31 €	1 847 667,75 €	1 915 206,93 €	1 945 491,66 €
Taxe Foncière Non Bâti	45 890,57 €	49 289,89 €	49 485,87 €	49 474,11 €	49 778,52 €	50 754,91 €
Total	2 867 536,45 €	3 061 624,66 €	3 043 271,24 €	3 124 898,57 €	3 325 611,47 €	3 394 465,62 €

COMPARATIF FISCALITÉ MIRIBEL / MOYENNE DES COMMUNES DE LA STRATE



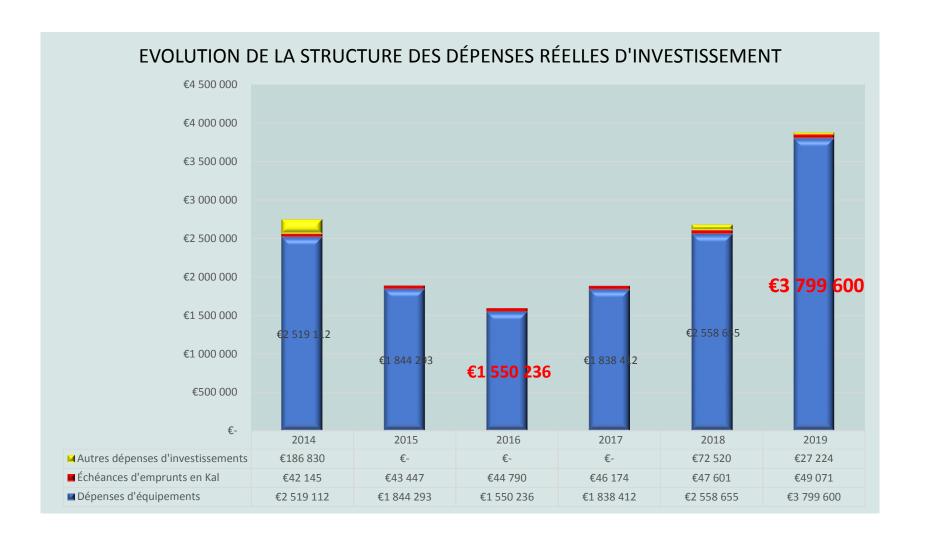


EVOLUTION SECTION INVESTISSEMENT SUR LA PERIODE 2017 2019

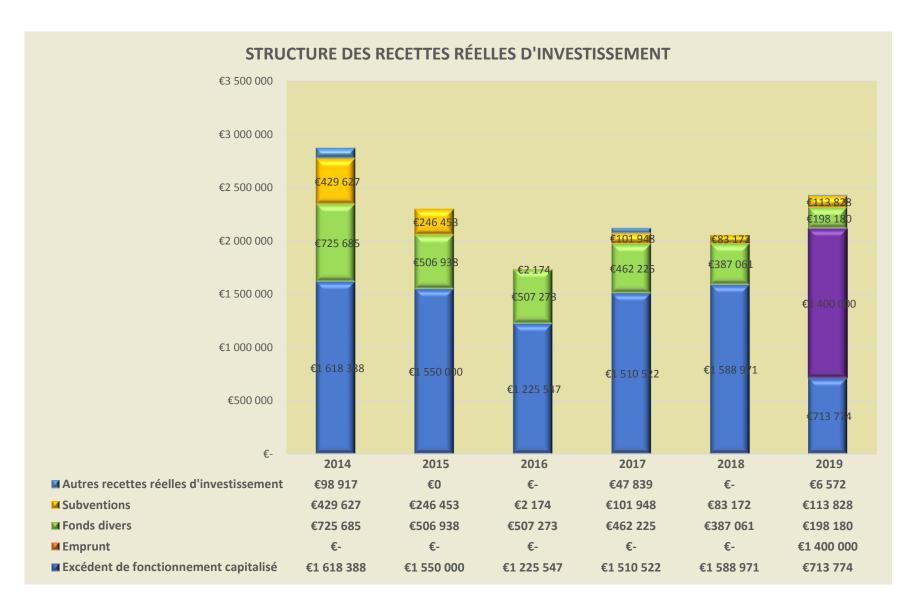
EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Section Investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	2 122 533 €	2 059 203 €	1 032 353 €*
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 884 585 €	2 558 655 €	3 876 166 €
RECETTES D'EMPRUNT	0	0	1 400 000 €
BESOIN DE FINANCEMENT	237 948 €	- 499 452 €	- 1 443 542 €



Baisse continue des investissements de 2014 à 2016 avec remontée progressive et forte sur la dernière année du mandat mais avec des RAR très importants 1 441 931 €



Emprunt de 1 400 000 € pour couvrir les dépenses d'investissement

Baisse drastique du virement de la section de fonctionnement, en baisse depuis 2014 de 904 614€ malgré l'augmentation de 3% des impôts et la révision de la politique des abattements

SYNTHÈSE GLOBALE ROB

AUTOFINANC.

La diminution des dotations de l'Etat cumulée à l'application du FPIC et aux charges liées à l'application des nouveaux rythmes scolaires diminuent profondément et durablement la capacité d'autofinancement de la Commune.

FONDS DE ROULEMENT ET EMPRUNTS L'augmentation du fond de roulement réalisée de 2014 à 2018, a été consommée, et abondée par un emprunt pour financer les investissements de la PPI.

taux d'imposition sont bas à Miribel, les recettes de fonctionnement par habitant en 2019 s'établissent à 995 €, alors que la moyenne des communes de la strate (5 à 10 000 hab.) était en 2018 de 1 171 € et 1 167 € en 2017.

PPI

• PPI à affiner avec des opérations inscrites dans le programme de campagne et des priorités à court et moyen terme déjà énoncées aux services municipaux

FONCTIONN.
ET INVESTISS.T

Actions sur la section de fonctionnement, investissement et budgets annexes voir BP (A suivre)

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT <u>CUMULE</u>

(hors écritures d'ordre en K€)

(Hors certaines a orange en Rej			
	CA 2017	CA 2018	CA 2019
EPARGNE BRUTE FONCTIONNEMENT D2	1 858 361	1 354 998	962 564*
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT D10	237 948	- 499 452	- 1 443 542
RESULTATS DE l'EXERCICE A	2 096 309	855 546	- 480 978
REPORTS EXERCICE n-1 B	1 596 159	2 103 497	2 125 149* (cf délib 10)
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE C	1 041 278	2 023 260	1 221 931 (cf délib 10)
RESULTAT CUMULE RAR DEDUITS	2 651 190	935 783	A+B-C 422 240€



BUDGETS ANNEXES 2019

BUDGET ZAC

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 361 150,90 €	1 351 015,90 €
Dépenses	1 361 150,90 €	1 361 150,90 €
Solde (R-D)	0 €	-10 135,00 €
Excédent antérieur reporté Déficit antérieur reporté	646 547,18 €	1 051 293,55 €
Solde d'exécution	646 547,18 €	-1 061 428,55 €
Restes à réaliser de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	646 547,18 €	-1 061 428,55 €

- Le déficit de l'opération, en cours d'exécution, est de 414 881,37 € fin 2019 qui devrait être apuré en 2020, la perception du produit de la vente immobilière prévue en 2019 n'ayant été exécuté qu'au début de l'exercice 2020.
- En 2019, la poursuite des travaux a généré une dépense de 10 K€.

Sur l'exercice 2020, le produit de la cession du lot immobilier équilibrant le résultat, il est prévu d'effectuer un transfert de l'excédent de fonctionnement d'environ 400 K€ sur le budget communal, puis une avance du budget communal, d'un montant équivalent, à la section d'investissement du budget ZAC.

20

BDGET ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement a été transféré à la CCMP au 1er janvier 2020.

Le montant de la part du fonds de roulement de ce budget qui sera conservée sur le budget Communal reste à déterminer, et abondera le budget communal 2020.

Glossaire

FPIC/ Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FCTVA / Fons de compensation pour la TVA , dotation versée aux collectivités terrtoriales destinés à assurer une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA qu'il supportent sur leurs dépenses réelles de fonctionnement

- DGF Dotation générale de fonctionnement
- La DGF des communes comprend :
- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- La dotation forfaitaire des communes et ses 5 composantes

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.